

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion restreinte du mercredi 11 juillet 2018
Procès-verbal n° 01

Présidente: Mme Maryse MOREAU.

Présents : MM. Roger GAULT et François PAIREMAURE

Approbation du PV n° 42 du 20 juin 2018 sans modification.

FINALES des COUPES du samedi 23 juin 2018

Challenge des Réserves : Neuville (3) - Montmorillon (3) : 2 - 2 (3 È 4)

Coupe Jolliet Rousseau : Marigny St Léger (1) - Poitiers Gibauderie (1) : 1 È 1 (2 È 4)

Coupe Jolliet Rousseau : Fleuré (1) - Antran (1) : 1 È 1 (4 È 3)

La Commission félicite les vainqueurs et les finalistes pour le bon déroulement de cette journée.

CHAMPIONS

Départemental 1 : Fleuré (1)

Départemental 2 : Ligugé (3)

Départemental 3 : Migné Auxances (2)

Départemental 4 : Mignaloux Beauvoir (2)

Départemental 5 : St Christophe (1)

Départemental 6 : Buxerolles (3)

Féminines à 11 : Lusignan (1)

Féminines à 8 : Valdivienne (1)

DEPARTEMENTAL 3

Refus du club de Champigny de évoluer en Départemental 3 (courriel du 06/07/18 à 07h32)

- Proposition au club de Oyré Dangé pour faire accéder son équipe 2 en Départemental 3 qui a donné son accord par Footclub (06/07/18 à 19h43)

L'équipe de Oyré Dangé (2) intègre la poule B à la place de l'équipe de Champigny (1).

Poule A

ANTOIGNE
ANTRAN (2)
ASM FC
CERNAY
CHAT PORTUGAIS (2)
COUSSAY LES BOIS
INGRANDES
LA PALLU
LEIGNE SUR USSEAU
MARIGNY ST LEGER
MIREBEAU
ST GENEST D'AMBIERE

Poule B

BEAUMONT ST CYR (3)
BIARD
OYRE DANGE (2)
CIVAUX
JAUNAY CLAN
LEIGNES SUR FONTAINE
POITIERS 3 CITES (2)
POITIERS BAROC
SILLARS
ST BENOIT (2)
ST SAVIN ST GERMAIN (2)
VALDIVIENNE

Poule C

BRION - ST SECONDIN (2)
BERUGES
FLEURE (2)
FONTAINE LE COMTE (2)
LUSIGNAN (2)
MIGNALOUX BEAUVOIR (2)
NIEUIL L'ESPOIR (2)
PAYROUX
POITIERS CEP 1892
POITIERS ST ELOI
ST MAURICE GENCAY
ST SAVIOL

DEPARTEMENTAL 4

Courriels des clubs de Champigny (06/07/18 à 07h32) et Naintré (28/06/18 à 10h50)

La Commission donne son accord pour intégrer l'équipe de Champigny (1) à la place de Naintré (3) en poule A et cette dernière prend la place de l'équipe de Oyré Dangé (2) en poule B.

PV n° 1 du 09 juillet 2018 de la Commission d'Appel et Appel de Discipline.

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission d'Appel et Appel de Discipline qui infirme la décision de première instance de la Commission du statut de l'arbitrage au sujet de la situation du club de Champagné St Hilaire en lui accordant une dérogation.

Le club de Champagné St Hilaire est dit en règle avec ses obligations en matière d'arbitrage pour la saison 2017/2018.

Par ces motifs, l'équipe de Champagné St Hilaire (1) peut accéder en Départemental 4 et intégrer la poule D (PV n° 41 du 13/06/18).

Poule A

AVANTON
BOIVRE SPORTING CLUB 2015 (2)
CEAUX LA ROCHE
CHAMPIGNY
LA PALLU (2)
LOUDUN (2)
MONCONTOUR
NEUVILLE (3)
POITIERS 3 CITES (3)
QUINCAY
ST CHRISTOPHE
ST LEGER DE MONTBRILLAIS

Poule B

AVAILLES en CHATEL (2)
BONNEUIL MATOURS / ARCHIGNY
CHÂTEAUNEUF TARGE
DISSAY
JARDRES
MONTAMISE (2)
NAINTRE (3)
PLEUMARTIN / LA ROCHE POSAY
POITIERS ASAC
POITIERS ST ELOI (2)
SEVRES ANXAUMONT (2)
ST JULIEN L'ARS (2)

Poule C

CHASSENNEUIL – ST GEORGES (2)
ITEUIL
LA PUYE LA BUSSIÈRE
LES ROCHES - LA VILLEDIEU
MIGNE AUXANCES (3)
NOUAILLE (3)
POITIERS GIBAUDERIE
POITIERS PORTUGAIS
ST BENOIT (3)
VALDIVIENNE (2)
VICQ SUR GARTEMPE (2)
VOUNEUIL SOUS BIARD

Poule D

ACG FOOT SUD 86 (2)
ADRIERS
CHARROUX / MAUPREVOIR
CHATAIN
COULOMBIERS
LA FERRIERE AIROUX
MAZEROLLES / LUSSAC
CHAMPAGNE
POITIERS PTT (2)
PRESSAC
SOMMIERES ST ROMAIN
VERRIERES (2)

DEPARTEMENTAL 6

Courriel du club de Jazeneuil : qui signale sa volonté de ne pas engager d'équipe pour la saison 2018/2019

Le courriel a été transmis à la LFNA.

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

Étude des feuilles de recette des 1/4 de finale du 20/05/18

- Pressac (1) Æ Moncontour (1) :

Total des recettes : 60"

Total des dépenses : 338"

Frais de déplacement perçus par le club de Moncontour : 105"

Liquidation financière du match : 338" - 60" = 278"

Répartition du déficit : 139" pour chaque club

Le club de Moncontour sera débité de la somme de 139" (montant du déficit non diminué des indemnités de déplacement versées par erreur) qui sera créditée au club de Pressac.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 20419656 : Buxerolles (3) É Croutelle (1) en Finale du 10/06/18

Demande de M. FRECHIN Eric (arbitre de la rencontre) qui souhaite percevoir ses frais de déplacement. Le District créditera l'intéressé de la somme de 29.67" correspondant au montant de ses frais.

ENTENTES

Ententes entre clubs Bonneuil Matours / Archigny (1) et (2) en Départemental 4 et 5
La Ferrière Airoux / Magné (1) et (2) en Départemental 4 et 6

VOEUX des CLUBS

Courriel des clubs de Leigné sur Usseau, Mirebeau et Rouillé.

Pris note

DIVERS

Courriel des clubs de Boivre, Chabournay, Château Larcher, Montamisé, Verrières et Vicq sur Gartempe.

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courrier de M. HERAULT Patrice de la Commission des Terrains

Pris note.

Dossier en instance.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 80 €

Prochaine réunion : le mercredi 18 juillet 2018 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.